



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 26 avril 2005 à 14 h 45 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers (ères) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-617*

GÎTE-AMI - AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE - 81 000 \$ - PROGRAMME ACCÈS-LOGIS - PROJET DE CONSTRUCTION DE 45 CHAMBRES SUR LA RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2003, la Ville accordait une subvention de 350 000 \$ au projet du Gîte-Ami (CM-2003-70);

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2003, la Société d'habitation du Québec a émis un engagement conditionnel pour le projet Gîte-Ami;

CONSIDÉRANT QUE des poursuites judiciaires ont retardé considérablement le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un nouvel emplacement au coin des rues Morin et Marie-LeFranc;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des coûts de la main d'œuvre, des matériaux et des honoraires professionnels additionnels font en sorte que le coût du projet est passé de 2,3 millions de dollars à 2,9 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le 6 avril 2005, la Commission permanente sur l'habitation recommande d'augmenter la subvention municipale de 81 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Gîte-Ami doit trouver de l'argent supplémentaire dans le milieu afin de financer son projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'augmenter de 81 000 \$ la subvention municipale pour le projet de construction de 45 chambres du Gîte-Ami réalisé dans le cadre du programme Accès-Logis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 107-2003 pour un montant de 12 000 \$ ainsi que le règlement numéro 272-2005 pour un montant de 69 000 \$, le tout sujet à son acceptation par les autorités compétentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 272-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif

